



Formation Gemmothérapie

Les 31 Mars et 1^{er} Avril 2022 à Terres de Druance (14)

Objectifs pédagogiques

S'initier ou approfondir la gemmothérapie. Savoir reconnaître, cueillir, transformer et élaborer une gamme de macérats de bourgeons en cohérence avec la réglementation.

Public visé

Producteurs.trices de PPAM installé.e.s, en accord avec le cahier des charges SIMPLES.

Prérequis : Aucun.

Intervenant : Mickaël MARY, paysan herboriste SIMPLES

Lieu, Dates et Horaires

Les 31 Mars et 1^{er} Avril de 9h à 17h

à la Ferme d'Escures, Terres de Druance, 14770 Saint-Jean-le-Blanc

Contenu (déroulé détaillé à venir)

Apport théorique :

- Histoire et principes de la gemmothérapie.
 - Étude des indications des principaux bourgeons.
 - Élargissement sur la complémentarité avec d'autres formes galéniques : sève de bouleau et alcoolatures.
 - Approche réglementaire liée aux compléments alimentaires et aspects pratiques pour la constitution de sa gamme de gemmothérapie.
- Apport pratique (sorties terrain):
- Reconnaissance des arbres et des bourgeons.
 - Préparation des macérations de bourgeons : formes galéniques et méthodes.

Méthodes pédagogique : Ces deux jours seront abordés sous l'angle de la pratique, des sorties reconnaissances et cueillettes de bourgeons auront donc lieu.

Des macérats seront réalisés et chacun pourra repartir avec un macérat élaboré par ses soins.

Un document récapitulatif des éléments abordés pendant la formation sera remis.

Modalités d'évaluation des acquis : Les capacités acquises par chacun des stagiaires seront évaluées en continu au cours des interventions et des mises en situation et au moyen d'un questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation.

Modalités d'évaluation de la satisfaction : Tour de table en début et fin de formation et questionnaire écrit en fin de formation portant sur le contenu et l'organisation de la formation.

Financier(s)



INFOS et logistique

Durée de la formation 2 jours, 14h00

Date limite d'inscription 21/03/2022
(bulletin d'inscription en page 2)

Tarifs

Agriculteurs éligibles VIVEA → mobilisation du fond VIVEA(336€)

Producteurs SIMPLES non VIVEA → 70€

Autres publics : 150€ + adhésion au syndicat

Conditions d'accueil

Restauration Cuisine équipée à disposition.

Prévoir de quoi faire vos repas.

Hébergement Possibilité de dormir sur place à la ferme d'Escure. **Prix de la nuitée : 13 €.**

Possibilité d'arriver la veille et de repartir le lendemain. **Réservation à faire directement auprès de la Ferme d'Escure**

www.fermedescures.fr ou 02 31 69 62 95.

Amener draps et linge de toilette.

Responsable de stage :

Léa Rodier, 06 41 27 41 52 ou secretariat@syndicat-simples.org

Pour plus d'information :

Mickaël MARY, terresdesimples@orange.fr,
06 63 80 45 22

Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.





Bulletin d'inscription

Formation : Gemmothérapie

Les 31 Mars et 1^{er} Avril 2022 à Terres de Druance (14)

A retourner par courrier avant le 21 Mars à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:
Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST

Les demandes **COMPLETES** seront gérées par ordre chronologique d'arrivée. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Date de naissance (si financement VIVEA)

Adhésion au syndicat SIMPLES – Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion SIMPLES, merci **d'adhérer en ligne** en tant que sympathisant (20€) ou producteurs.trice sans mention SIMPLES (70€), **ou de joindre un chèque** correspondant à votre adhésion.

Coût de la formation

- Je suis éligible VIVEA : chèque de **caution de 70 € (non encaissé)**
- Je suis producteur/postulant avec mention SIMPLES et non éligible VIVEA : **70 €**
- Je suis adhérent au syndicat non éligible VIVEA , sans mention SIMPLES : **150 €**

(les chèques sont à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'ordre du syndicat SIMPLES)

Pièces ou Infos à fournir si financement VIVEA :

- Je cotise à la MSA depuis plus de 2 Ans → rien à fournir
- Je cotise à la MSA depuis moins de 2 Ans → Merci de fournir une Attestation de « régularité de situation au regard du fond d'assurance de formation VIVEA » délivrée par la MSA
- Je suis en démarche d'installation PPP _ 1ère année → Nous vous contacterons
- Je suis en démarche d'installation PPP _ 2 ou 3ème année → Merci de fournir une attestation de renouvellement d'éligibilité au financement VIVEA

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

Date et signature :